



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 17.03.2014	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 17/03/2014	N° d'enregistrement 509314P024
--	--	--

1. Intitulé du projet

**RD 14/559 - Aménagement d'un carrefour giratoire entre la RD 14 et la RD 559
Commune de GRIMAUD**

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Département du VAR

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale **Mr HEBREARD Marc - Directeur Général Adjoint - DGRTFAM**

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° e)	Giratoire dont l'emprise est supérieure ou égale à 0.4 ha. L'emprise globale du projet est de 1,6 ha.
6° d)	Route d'une longueur inférieure à 3 km. Création d'une voirie de 230 m de long.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Réalisation d'un carrefour giratoire entre les RD 14 et 559 sur la commune de GRIMAUD, et rabattement sur ce dernier de la RD 244.

DREAL PACA

N°				
Arrivé le :	Projet de réponse	Eléments de réponse	Attribution	Information
7 MARS 2014				
Direction DREAL				
SBEP				
STELAC				

4.2 Objectifs du projet

- 1 - Sécuriser le carrefour actuel ;
- 2 - Fluidifier le trafic.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux prévus pour une durée de 6 mois seront réalisés sans interruption de trafic.

Les emprises disponibles permettront de maintenir durant la quasi totalité du chantier toutes les voies de circulation.

La zone impactée par les travaux se limitera à la future emprise du carrefour et du rabattement de la RD 244.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic après mise en service restera globalement identique au trafic actuel. L'ancienne RD244 sera réservée à la desserte des propriétés riveraines et le trafic de la voie passera sur le nouveau barreau

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Etude hydraulique suivie d'un dossier loi sur l'eau au titre de l'article L-214 du code de l'environnement. Il s'agira d'une procédure de déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0.

Déclaration d'utilité publique au titre du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (à confirmer en fonction des négociations foncières avec les riverains).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Enquête publique au titre des articles L123-1 à 16 du code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet	16 000 m ²
Comprenant aménagement paysager	1 000 m ²
Rayon du giratoire	25 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Intersection RD 14 - RD 559
Commune de GRIMAUD

Coordonnées géographiques¹ Long. 43 ° 16' 10 " 23 Lat. 6 ° 32' 28 " 93

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Zonage PLU : zones A - 1N - 2NC

Voirie routière

Zone agricole (vignes)

Espaces verts

Habitation à détruire (celle-ci a déjà été acquise par le Département qui en a la maîtrise foncière).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 16 mars 2012.

Si oui, intitulé et date d'approbation :

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le projet bénéficie de deux espaces réservés :

- ER n° 3 (aménagement du carrefour RD14 - RD559)
- ER n° 8 (raccordement de la RD244)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve en limite extérieure de la ZNIEFF n° 83-132-100 : "Vallée de la Giscle et de la Môle".
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	GRIMAUD Le projet est inscrit en ER. La voie nouvelle est le rétablissement d'une voie de desserte locale, pas une voie de transit.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI approuvé le 30.12.2005 ; PPR mouvements de terrain prescrit le 7.1.1997. Le projet est situé en zone blanche du PPRI.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de site Natura 2000 à moins de 5 km de la zone de projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

4. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'équilibre déblais/remblais étant déficitaire d'environ 5 000 m ³ , l'utilisation de déblais excédentaires d'autres chantiers sera recherchée dans la mesure du possible. Il sera complété, si nécessaire, de matériaux issus de carrières locales.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

			8 000 m ² d'espace agricole (vignes).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

PPRI approuvé le 30.12.2005 ;
PPR mouvements de terrain prescrit le 7.1.1997.

Le projet est situé en zone blanche du PPRI.

Aucune augmentation de trafic n'est attendue du fait de la réalisation du projet.

Les prévisions de niveaux de bruit issues de l'étude acoustique montrent que les seuils réglementaires sont respectés et qu'il n'y a donc pas nécessité de protéger les habitations riveraines du projet.
Aucune protection acoustique n'est donc nécessaire réglementairement.

Quelques risques de vibrations durant la période de travaux (usage de compacteurs).

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le carrefour actuel est déjà éclairé et l'éclairage sera maintenu après travaux.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation du projet n'entraîne pas d'augmentation de trafic.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude hydraulique a été réalisée et le projet prévoit la mise en place de deux réseaux d'assainissement des eaux pluviales : Un réseau évacuera les eaux de pluies de la RD 244 et du giratoire vers un bassin de rétention ; Un réseau évacuera les eaux de pluies des bassins versants amont via des fossés enherbés, un ouvrage de franchissement et un réseau souterrain au niveau du giratoire.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les déchets induits par la démolition de la chaussée existante seront pris en considération et suivis au travers d'un Plan de Gestion et d'Élimination des Déchets.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La création d'un giratoire en lieu et place du carrefour actuel permet de résoudre les problèmes de sécurité des usagers et de fluidité du trafic.

Le réaménagement du carrefour et des voiries existants n'engendrera pas de trafic supplémentaire.
L'étude acoustique réalisée montre que réglementairement il n'y a pas nécessité de protéger les habitations.

Le diagnostic environnemental déjà réalisé constate qu'aucune espèce animale ou végétale remarquable n'est impactée par le projet. Il n'y aura donc pas d'incidence préjudiciable sur le milieu naturel.

Le projet intercepte une superficie de bassin versant supérieure à 1 Ha. Suivant la Loi sur l'eau, une telle opération est soumise à déclaration (rubrique 2.1.5.0). Un dossier sera déposé à ce titre auprès des services de l'Etat. Le cas échéant, ce dossier pourra donc faire l'objet de prescriptions environnementales qui seront intégrées au projet. En s'appuyant sur les conclusions de l'étude hydraulique, le projet comprend dorénavant et déjà l'augmentation du diamètre des buses qui rétablissent les écoulements naturels et la création d'un bassin tampon. Ces travaux hydrauliques auront un impact positif sur les écoulements dans cette zone. La sécurisation du carrefour diminuera de plus le risque d'accidents et donc de pollution accidentelle.

Pour l'ensemble de ces raisons, il nous semble que le projet devrait être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
6 - Rapport de présentation du projet
7 - Diagnostic préalable environnement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à TOULON

le, 10 MARS 2014

Signature

Le Délégué Général Adjoint des Services,
Délégué Général aux Routes, Transports,
Forêts et aux Affaires Maritimes

Marc HEBREARD